Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Publié le
ID : 031-213101843-20241107-CM1107_202477-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre à 20h30,
En exercice	**17**	Le Conseil municipal de Flourens, **régulièrement convoqué,**
Présents	**15**	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Procuration	**2**	sous la présidence de Marion RIVOIRE,
Votants	**17**	1ère Adjointe

Date de la convocation : 28/10/2024
Date d'affichage de la convocation : 30/10/2024
Date d'affichage de la délibération : 22 NOV. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :
Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS,
Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-77 Recrutement de 4 vacataires dans le cadre du recensement de la population 2025

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique,

Le recensement de la population communale de Flourens est prévu du 16 janvier au 15 février 2025. Pour le mener à bien, la commune doit procéder au recrutement de 4 agents recenseurs (3 titulaires + 1 suppléant) pour opérer sur le terrain. Ils seront recrutés d'ici la fin de l'année, en application des dispositions de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction publique.

Leur rémunération est déterminée par la commune. Aussi, il est proposé de fixer la rémunération brute des agents recenseurs de la manière suivante :
Pour les trois titulaires :

- tournée de reconnaissance : forfait de 95,04€
- feuille de logement collectée (y compris les feuilles de logement non enquêtées): 1,50€ par feuille de logement collectée
- bulletin individuel collecté : 1,60€ par bulletin collecté
- 2 séances de formation : forfait de 95.04€
- indemnité de déplacement : forfait de 250€ pour secteur 0010, 100€ pour le secteur 0011 et 150€ pour le secteur 0012

Pour le suppléant

- séance de formation : forfait de 95.04€
- tournée de reconnaissance : forfait de 95,04€

Madame la 1ère Adjointe indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame la 1ère Adjointe informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter 4 vacataires dans le cadre du recensement de la population 2025 pour effectuer les missions suivantes :

- Recensement de la population communale selon les modalités déterminées par l'Institut Nation des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) ;
  Pour une période du 6 janvier 2025 au 15 février 2025 et sur la base d'une rémunération à la feuille et au forfait

Décision

Envoyé en préfecture le 25/11/2024
Reçu en préfecture le 25/11/2024
Publié le
ID : 031-213101843-20241107-CM1107_202477-DE

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser Madame la 1ère Adjointe à recruter 4 vacataires durant la période ,
- De rémunérer les vacations sur la base d'une rémunération à l'acte, à savoir :
- Pour les titulaires :
  - tournée de reconnaissance : forfait de 95,04€
  - feuille de logement collectée (y compris les feuilles de logement non enquêtées): 1,50€ par feuille de logement collectée
  - bulletin individuel collecté : 1,60€ par bulletin collecté
  - 2 séances de formation : forfait de 95.04€
  - indemnités de déplacement : forfait de 250€ pour secteur 0010, 100€ pour le secteur 0011 et 150€ pour le secteur 0012
- Pour le suppléant :
  - tournée de reconnaissance : forfait de 95,04€
  - 2 séances de formation : forfait de 95.04€

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De donner tout pouvoir à Madame la 1ère Adjointe pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

La délibération est adoptée à :

17 VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/11/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La 1ère Adjointe,
Marion RIVOIRE

MAIRIE de FLOURENS (Haute-Garonne)